

durée hebdomadaire de travail

Par **Lorie74**, le **16/06/2022** à **14:05**

bonjour

je travaille dans le commerce dans une petite entreprise et je suis en contrat 24h par semaine dû à mon handicap.

mon patron me fait travailler la semaine prochaine 6 jours consécutifs en comptant la journée de solidarité (4h30 supplémentaires) ce qui fait que je vais attendre les 28h30.

est-ce légal?.

merci bien

Par **Lorella**, le **16/06/2022** à **21:46**

Bonsoir,

Pour la journée de solidarité, elle est de 7 h 00 pour un temps plein.

Pour un contrat à temps partiel de 24 h 00, le calcul est le suivant :

$7 / 35 \times 24 = 4,80$ soit 4 h et 48 minutes

convertisseur centième en minutes

<https://www.netpme.fr/modele/outil-de-conversion-minutes-centiemes-centiemes-minutes/>

Ces heures ne sont pas rémunérées.

Ces heures ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires (temps plein) ou complémentaires (temps partiel).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13425>

vous pouvez voir avec votre employeur si cette 6e journée est incompatible avec des obligations familiales de convertir ces heures de travail en congé payé.